

SARL au capital de 1500 euros  
94 rue de Courcelles  
75008 Paris  
RCS Paris B 435 208 111

## **RAPPORT DE LA GERANCE**

Période de Gestion de Marc PINELLI du 01 Juin 2019 au 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter conformément aux dispositions législatives et aux statuts de votre société, mon rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Je vous précise que les comptes qui vous ont été présentés le sont d'après les conventions générales comptables, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base: continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

Les comptes annuels, le présent rapport de gestion, ainsi que le texte des résolutions proposées vous ont été communiqués dans les délais légaux et l'inventaire a été tenu à votre disposition, au siège social depuis au moins 15 jours, le tout conformément aux dispositions.

### **Activité de la Société**

Le chiffre d'affaires pour cet exercice, s'est élevé à un montant de 32 027 euros contre 36 377 euros l'exercice précédent, soit une diminution de 11,96%

Quant aux charges, elles ont atteint pour ledit exercice un montant HTVA de 38 356 euros contre 41 991 euros soit une diminution de 7,44%.

Monsieur Marc PINELLI, a repris le poste de Gérant de la société, en date du 1<sup>er</sup> juin 2019.

Pour une meilleure compréhension des chiffres, vous trouverez en PJ le compte de résultats (tableau des charges et produits) pour l'année 2019.

Les comptes annuels de l'exercice écoulé font ressortir un déficit de 3 579 euros.

### **Conventions visées à l'article 223-19 du code de commerce**

Je vous précise qu'aucune convention n'est intervenue, pendant ma période de gérance du 01 Juin 2019 au 31 décembre 2019, directement ou par personne interposée, entre la société et l'un de ses associés ou gérants, ni avec une autre société dont l'un des dirigeants ou associés indéfiniment responsable serait également membre de notre société.

### **Informations sur la période du 01 Janvier 2020 au 01 Juin 2020 – Période de gestion par Marc PINELLI.**

Seule la revue FranceQuébecMag a été éditée en 2020 sous le numéro 189. Dénonciation par Jean-Luc Bossard de la mission de l'expert comptable M. Josué Cancan du Cabinet Corroyer à effet du 31/12/19. Aucun expert-comptable n'a repris le dossier de gestion.

Deux études de tarif nous ont été adressées pour l'exercice 2020 : Cabinet Corroyer pour 3050€HT et le cabinet Uptea qui suit actuellement le dossier de la FFQ/f pour 2700€HT.

### **Avis sur la situation en date du 02 Octobre 2020.**

Compte tenu de la situation financière de la SARL, il n'a pas été prévu de développement à court terme, avant la tenue de la prochaine Assemblée Générale de la FFQ/F, unique actionnaire de la SARL les Editions France-Québec.

### **Résolutions proposées au vote de l'Assemblée**

J'espère que le projet du texte des résolutions que je vous soumetts recevra votre agrément.

Je reste à votre disposition pour vous donner tout renseignement complémentaire et précisions que vous pourriez souhaiter.

Marc PINELLI



La Gérance

## **Rapport sur la revue *France-Québec mag* pour 2019**

**Georges POIRIER, directeur de la publication**

*Rappel des fondamentaux*: Dès 1970, France-Québec se dote d'un bulletin vite transformé en magazine. Ce qui permet, en 1975-76, d'obtenir le certificat d'inscription CPPAP n°51571 (un contenu d'intérêt général doit primer sur les infos internes à une association). France-Québec me confie l'animation de la rédaction en 1986 et la direction de la publication en 1992. En 2001 est créée la SARL Editions France-Québec dont l'association est l'actionnaire unique (obligation à l'époque de filialiser une activité commerciale quand le chiffre d'affaires dépasse le plafond fixé : en 2000, il y a plus de 3500 abonnés, avec des taux d'adhérents-abonnés de 40 à 60% par régionale).

Le Conseil national de France-Québec distingue alors les fonctions de président de l'association, de gérant de la SARL et de directeur de la publication *France-Québec mag*. Au premier le développement du réseau ; au second la gestion de la société (suivi des démarches administratives, stratégie d'abonnements, recherche de publicités) ; au troisième la responsabilité légale du contenu, l'animation de la rédaction, le suivi de la fabrication et de la diffusion.

### **Quatre numéros publiés en 2019**

Il y a bien eu quatre numéros publiés et diffusés en 2019. L'année précédente, le n°184 *spécial 50 ans de France-Québec*, avec ses 80 pages, sorti fin novembre 2018, est alors considéré par bon nombre de régionales comme un numéro double. Le n°185, même s'il porte la date de décembre 2018 pour des raisons administratives, est diffusé au premier trimestre 2019. La couverture en témoigne : la visite du Premier ministre québécois à l'Élysée fin janvier 2019. Il faut bien tenir compte des événements et se dégager si nécessaire de contraintes de datation. Suivront le 186 daté de mars et publié en mai ; le 187 daté de juin et diffusé en août, le 188 daté de septembre et publié fin octobre. Un décalage assez classique pour des périodiques fondés sur le bénévolat.

### **Un changement de gérance**

A la toute fin avril 2019, à l'heure du bilan 2018, l'expert-comptable de la SARL signale l'absence de justificatifs pour de petits mais nombreux retraits bancaires effectués toute l'année 2018 par la gérante Monique Andris. Enquête faite : ces retraits existaient depuis l'exercice 2016 sans que nous n'en soyons alertés. Elle a été aussitôt révoquée et s'est engagée à rembourser les sommes sur douze mois, remboursement réalisé en fait sur dix-huit mois. Un nouveau gérant, Marc Pinelli, est nommé le 1 juin 2019 avec dépôt de l'acte au greffe du tribunal de commerce le 21 août 2019.

Autre problème qui impacte la trésorerie : des publicités de Relations Canada international, d'un montant de 2000 euros, publiées en 2017 et toujours non payées. Elles ne le seront qu'en mai 2020 par une action persévérante du trésorier Jean-Luc Bossard et non de la gérance.

### **Alerte sur les abonnements depuis plusieurs années**

Après les bonnes années 2000-2010 qui ont permis alors d'augmenter les capitaux propres de la SARL, les années 2010-2020 s'avèrent plus difficiles. La pagination de la revue est resserrée petit à petit. L'alerte est donnée quasiment tous les ans lors des assemblées générales. Florilège des intertitres dans les rapports annuels présentés :

2012 : *Se mobiliser pour les abonnements*

2013 : *Objectif de 5 abonnements de plus par régionale*

2015 : *Les cinq façons de soutenir France-Québec mag*

2016 : *Faire s'abonner au moins chaque administrateur de régionale*

2017 : *La pérennité de la revue dépend des abonnements*

2018 : *Est-ce que chaque régionale est décidée à jouer le jeu ?*

Personne ne peut dire qu'il n'a pas été prévenu. La vraie question des dix dernières années, c'est la disparité anormale d'une régionale à l'autre : de 50% à 0% d'adhérents-abonnés ! Le travail de promotion n'a pas été fait dans une vingtaine de régionales. De huit à dix présidents de régionales, en moyenne, ne s'abonnent pas chaque année. Cela a toujours interrogé nos partenaires sur l'information véhiculée et sur le discours qui pouvait être tenu en quelques endroits sur le sens de la relation franco-québécoise.

Quant à la publicité, il a toujours été dit qu'elle est aléatoire, souvent au gré de contacts ou de partenariats. On a constaté aussi un reflux des annonceurs en raison du peu de réponses du réseau aux publicités publiées.

### **Le renouvellement jusqu'en 2024 du certificat d'inscription à la CPPAP**

L'année 2019 se termine sur une bonne nouvelle. En novembre, *France-Québec mag* reçoit à nouveau pour cinq ans, jusqu'en 2024, son certificat d'inscription à la CPPAP (Commission paritaire des publications et agence de presse). Deux grands avantages : un taux de TVA réduit à 2,10% sur les abonnements et un tarif postal presse avantageux même s'il augmente assez fortement chaque année.

Il faut beaucoup de subtilité, comptable et juridique, dans la présentation des dossiers qui doivent être signés par le directeur de publication et non l'éditeur-gérant. Au regard de la loi, seul le directeur de publication est le responsable d'un titre et en particulier de son contenu. Le n° obtenu est attaché à une publication et uniquement à elle. Un groupe de presse qui édite plusieurs publications obtient autant de n° CPPAP que de titres et compte souvent autant de directeurs de publication.

Le magazine France-Québec a gardé le même numéro CPPAP de 1975 à 2009, nonobstant l'apparition en 2001 de la SARL, simple support gestionnaire. À partir de 2009, la CPPAP a opté pour une numérotation plus complexe, comportant le mois et l'année d'échéance. D'où l'actuel numéro : 1124K85213.

## ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SARL EDITIONS FRANCE QUEBEC  
94 RUE DE COURCELLES  
75008 PARIS

relatifs à l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	28 029 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	32 027 Euros
- Résultat net comptable,	(3 579) Euros

Fait à PARIS  
Le 10/07/2020

CANCAN Josué

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	2 055	2 055				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	8 488	8 488	0	141	141	99.87
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	15		15		15		
Prêts							
Autres immobilisations financières	272		272	272			
<b>Total II</b>	10 831	10 544	287	413	126	30.40	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés	19 277		19 277	24 915	5 639	22.63
	Autres créances	5 000		5 000	3 654	1 346	36.84
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	3 465		3 465	8 631	5 166	59.85	
Charges constatées d'avance (3)							
<b>Total III</b>	27 742		27 742	37 200	9 458	25.43	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	38 573	10 544	28 029	37 613	9 584	25.48	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

272

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : 1 500) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 500		1 500			
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale	150				150	
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	3 832		3 064		768	25.06
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	3 579		918		4 497	489.96
Subventions d'investissement Provisions réglementées							
<b>Total I</b>	1 903		5 482		3 579	65.29	
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	<b>Total II</b>						
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	<b>Total III</b>						
<b>DETTES (1)</b>	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	4 500				4 500	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							
<b>Dettes d'exploitation</b>							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 850		24 157		8 307	34.39	
Dettes fiscales et sociales	193		295		102	34.73	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes			373		373	100.00	
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (1)	5 584		7 306		1 723	23.58
	<b>Total IV</b>	26 126		32 131		6 005	18.69
	Ecart de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		28 029		37 613		9 584	25.48

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

26 126

32 131

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	32 027		32 027	36 377		4 349	11.96
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	32 027		32 027	36 377		4 349	11.96
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			2 703	6 500		3 797	58.42
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			47	0		47	NS
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			34 777	42 877		8 100	18.89
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			37 923	40 484		2 561	6.33
Impôts, taxes et versements assimilés			77	76		1	1.32
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			141	647		507	78.29
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			1			1	
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			38 141	41 207		3 066	7.44
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			3 364	1 670		5 034	301.47
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>						
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		215		784	569	72.55
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>		215		784	569	72.55
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>		215		784	569	72.55
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>		3 579		886	4 465	504.05
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				32	32	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>				32	32	100.00
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>Total VIII</b>						
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>				32	32	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>		34 777		42 909	8 132	18.95
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>		38 356		41 991	3 635	8.66
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>		3 579		918	4 497	489.96

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

# SARL EDITIONS FRANCE QUEBEC

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU LUNDI 09 NOVEMBRE 2020 EXERCICE 2019

### PROCES VERBAL

L'an deux mille Vingt

Le neuf novembre à 19h00 s'est tenu l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire de la SARL Editions France Québec au capital de 1500€ en visioconférence Zoom.

Les personnes présentes lors de cette réunion sont :

- L'associé Unique, à savoir la Fédération France Québec francophonie, représentée par sa Présidente Madame Caroline RAUZY, par conséquent l'Assemblée est habilitée à statuer sur toutes décisions ordinaires.
- Le Cabinet Corroyer, représenté par Monsieur Josué CANCAN, Expert-Comptable – 10, Rue Planchât – 75020 Paris
- 4 personnes invités membres du bureau de l'associé unique : La Trésorière, le secrétaire général, le Conseiller juridique et le Délégué auprès du Conseil National de la FFQ-F pour avis consultatifs.

L'Assemblée est présidée par Madame Caroline RAUZY.

En liminaire, elle précise que la SARL Editions France Québec ne possède plus de gérant depuis le 1 juin 2020. L'exercice 2019 est subdivisé en 2 périodes du 1er janvier au 31 mai 2019 sous la gérance de Madame ANDRIS et la seconde du 1 juin au 31 décembre 2019 sous la gérance de Monsieur PINELLI.

Madame la Présidente met à disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts
- Le compte de résultat et le bilan arrêté au 31 décembre 2019
- Le rapport de la gérance
- Les livres d'inventaire et les journaux généraux

Madame la Présidente déclare que le bilan, le compte de résultat, les balances de trésorerie, le rapport de la gérance ainsi que le texte des résolutions qui vont être proposées à l'assemblée ont été tenues, conformément aux statuts de la société, à la disposition de l'associée, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

Elle donne ensuite lecture de l'Ordre du Jour soumis à l'Assemblée.

### ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Gérance
- Examen, approbation des comptes et du bilan arrêté au 31 décembre 2019
- Affectation des résultats
- Quitus au gérant pour sa gestion
- Questions diverses

## SARL EDITIONS FRANCE QUEBEC

Madame la Présidente donne lecture de son rapport en le commentant. Diverses questions sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente met successivement aux voix, les résolutions suivantes :

### PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe concernant l'exercice clos au 31 décembre 2019 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations résumées dans ce rapport et traduites dans les comptes qui font apparaître un bilan déficitaire de 3579.05 € (Trois mille cinq cent soixante-dix-neuf euros et cinq cents)

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les propositions de la gérance relative à l'affectation des résultats de l'exercice, à savoir :

Le résultat déficitaire de 3579.05 € sera effectué comme suit :

- Au compte « Report à nouveau » : 252.84 €
- Au compte Réserve Légale : 150 €

Ainsi le poste « Réserve Légale » est entièrement doté et le poste « Report à nouveau » se trouve porté à un montant de 252.84 € après affectation du résultat 2019.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir attendu le rapport de la gérance et pris connaissance des conventions visées par l'article L223-19 du code de commerce, constate qu'aucune convention visée par cet article n'est intervenue au cours de l'exercice.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier aux gérants successifs pour l'accomplissement de sa mission durant l'exercice écoulé.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

# SARL EDITIONS FRANCE QUEBEC

## CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités de Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à Vingt heure quinze.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente de l'Assemblée générale ordinaire agissant en qualité de représentante de l'associé unique la FFQ-F

Représentante de l'Associé Unique  
Mme Caroline RAUZY

